

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Décision du 28 mars 2022
relative à la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des
Ardennes**

NOR : JUST2209741S

La secrétaire générale,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2014 modifié portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein du ministère de la justice,

Décide :

Article 1^{er}

En application de l'article 7 de l'arrêté du 10 juillet 2014 susvisé, le délégué interrégional du secrétariat général Grand Est est désigné président par intérim du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des Ardennes, pour une durée de six mois, à compter du 19 février 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **28 MARS 2022**

Pour la secrétaire générale et par délégation :

La sous-directrice des statuts, du dialogue social et de la qualité de vie au travail,



S. REYNES